

CRITÈRES DE SÉLECTION

EAU LIBRE 2024

PRINCIPES GÉNÉRAUX

Le Directeur Technique National sélectionne les athlètes.

Il arrête la sélection nominative sur proposition du Directeur des équipes de France Eau Libre

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle il ou elle a été retenu(e), en raison de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique de l'équipe de France, le Directeur Technique National peut, à tout moment, retirer de la liste des sportifs et/ou sportives sélectionné(e)s, toute nageuse ou tout nageur qui aurait fait preuve d'un comportement répréhensible (vis-à-vis des lois et règlements nationaux ou internationaux) ou d'une attitude susceptible d'entraver le bon fonctionnement de l'équipe de France, ou pouvant porter atteinte à l'image et aux valeurs de cette dernière et de la Fédération Française de Natation.

Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est écrit « les nageurs... », il faut comprendre « les nageuses et les nageurs... ».



CRITÈRES DE SÉLECTION

EAU LIBRE 2024

Le mot de Jacco Verhaeren Directeur des Équipes de France



Les critères de sélection sont un moyen équitable de décider qui sera qualifié pour la/les compétitions internationales de référence.

Les objectifs, pour chaque délégation nationale seront :

- de sélectionner la meilleure équipe possible (épreuves individuelles et relais),
- de permettre une performance optimale, pour l'équipe et pour chaque nageur.

La qualification n'est pas l'objectif final, mais une étape importante vers l'objectif final

Les critères de sélection doivent refléter ce que nous voulons réussir tous ensemble sur la compétition internationale de référence c'est-à-dire :

- Être à notre/votre **meilleur niveau** sur chaque compétition, tant individuellement que collectivement (relais).
- **Maximiser les résultats** par la valeur des expériences en compétition.
- Performer **au bon moment** .

CRITÈRES DE SÉLECTION

EAU LIBRE 2024



PARIS 2024



Jeux Olympiques
Paris (FRA)



**WORLD
AQUATICS**

Championnats du monde Juniors
Alghero (ITA)



Championnats d'Europe Juniors
Vienne (AUT)



Championnats d'Europe
Belgrade (SRB)



Coupe de la Comen
A définir





8 et 9 août

Épreuve individuelle

33^{èmes} Jeux Olympiques

Paris
Fleuve

10 km

1. Responsables d'équipe



Stéphane LECAT

Directeur Eau Libre



Bertrand BOMPIÈRE

Entraîneur en chef

2. Compétitions de sélection

Elles constituent le parcours de qualification jusqu'au Jeux Olympiques

- 2.1 Etape de coupe du monde World Aquatics à FUNCHAL (POR) 2 décembre 2023.
- 2.2 Championnats du monde Eau Libre Doha (QAT) début février.
- 2.3 Championnats de France Elite Natation Course Chartres, du 16 au 21 juin.

3. Règles de sélection aux épreuves individuelles

- 3.1 Seront proposés à la sélection pour la compétition référencée au **point 2.2**, les **2 premiers nageurs français classés lors du 10 km** de la compétition référencée au **point 2.1**. En cas d'égalité pour la 2^{ème} place qualificative, une confrontation sur 1500 nage libre, en bassin, sera organisée dans les 15 jours suivants pour la départager.
- 3.2 Le règlement des Jeux Olympiques ouvre **13 quotas qualificatifs pour les filles, 13 pour les garçons**, attendu que les 3 premiers des championnats du monde de Fukuoka 2023, d'ores et déjà qualifiés pour les JO 2024, ne seront pas pris en compte pour l'attribution de ces quotas.
- 3.3 Au regard des **points 3.1** et **3.2**, seront proposés à la sélection **les 2 premiers nageurs français** qui se seront classés parmi les 13 premiers quotas du 10 km de la compétition référencée au **point 2.2**.
- 3.4 En tant que pays organisateur des Jeux Olympiques, la France dispose de 2 quotas pour les filles, 2 pour les garçons.
- 3.5 Avoir participé à l'Open Eau Libre de Martinique les 22 et 23 avril 2023, avoir participé à la compétition référencée au **point 2.1**.
- 3.6 Au regard des **points 3.4** et **3.5**, et dans le cas où la sélection décrite au **point 3.3** serait incomplète, **UNE** place sera attribuée à la **première nageuse et/ou au premier nageur du 1500 nage libre** de la compétition référencée au **point 2.3**, à la condition expresse que cette épreuve soit nagée a minima en 16:20.- pour la nageuse, 15:10.- pour le nageur. En cas d'égalité sur cette épreuve, les ex aequo seront départagés sur les résultats du 800 nage libre de cette même compétition.
- 3.7 Un nageur qui n'aurait pas pu participer aux compétitions référencées au **point 3.5** pour incapacité validée par le staff médical de la Fédération Française de Natation pourra être éligible à la place décrite au **point 3.6**.
- 3.8 La décision finale restant soumise à la discrétion du Directeur Technique National ou de son représentant.

4. Complément championnats du monde de Doha

- 4.1 Les 4 sélectionnés du **point 3.1** (2 dames + 2 messieurs) **disputeront le relais du 4 x 1500m** lors de la compétition citée au **point 2.2**.
- 4.2 Au regard du **point 3.1**, le 5km des championnats du monde sera proposé aux sélectionnés du 10 km. Dans le cas où cette proposition serait déclinée, **aucun nageur supplémentaire ne sera proposé**.

5. Dispositions générales

- 5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.
- 5.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.





10 au 13 juin

Épreuves

Championnats d'Europe

Belgrade
(SRB)

Individuelles : 5 km - 10 km - 25 km Relais : 4 x 1500m mixte

1. Responsables d'équipe



Stéphane LECAT

Directeur Eau Libre



Bertrand BOMPIEYRE

Entraîneur en chef

2. Règles de sélection aux épreuves du 5 km et et du 10 km

2.1 Avoir participé à la finale du 10 km de la coupe du monde World Aquatics à FUNCHAL (POR) le 2 décembre 2023.

2.2 Au regard du **point 2.1**, s'être classé dans les 2 premiers français et être qualifié aux championnats du monde de Doha 2024.

2.3 La 3^{ème} place ouverte à la sélection est réservée aux nageurs répondant aux conditions suivantes :

2.3.1 Etre âgé de 23 ans et moins (né en 2001 et après)

2.3.2 Etre classé à moins d'une minute trente secondes du second français de l'épreuve référencée au **point 2.1**.

2.4 Dans le cas où la sélection serait déclinée par un ou deux nageurs, les places vacantes seront proposées, dans l'ordre du classement de l'épreuve du **point 2.1** aux nageurs répondant aux conditions suivantes :

- Pour les nageurs de 24 ans et plus (nés en 2000 et avant) être classé(s) à moins d'une minute du vainqueur de l'épreuve référencée au **point 2.1**.
- Pour les nageurs de 23 ans et moins (nés en 2001 et après) être classé(s) à moins d'une minute trente secondes du vainqueur de l'épreuve référencée au **point 2.1**.

2.5 Les nageurs pré-sélectionnés devront confirmer leur participation auprès du Directeur de l'Eau Libre avant le 30 janvier.

2.6 L'équipe pourra être complétée à la discrétion du Directeur Technique National.

3. Règles de sélection à l'épreuve du 25 km

3.1 Les nageurs qualifiés aux Jeux Olympiques de Paris ne pourront pas prétendre à une sélection sur cette épreuve.

3.2 S'être classé parmi les 3 premiers d'une épreuve internationale sur 25 km lors des trois dernières saisons (2021 et/ou 2022 et/ou 2023).

3.3 Avoir participé à plusieurs compétitions internationales d'Eau Libre entre septembre 2023 et juin 2024.

3.4 Le Directeur Technique National assisté par le Directeur des Equipes de France et le Directeur de l'Eau Libre procédera à la sélection des nageurs, considérant qu'ils auront la capacité de se classer dans les 5 premiers de cette épreuve.

4. Règles de sélection à l'épreuve de relais :

Tous les nageurs sélectionnés sont **éligibles** au titre du relais 4 x 1500m mixte.

5. Dispositions générales

5.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

5.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



6 au 8 septembre

Championnats du monde Juniors Alghero (ITA)

2. Catégories d'âge

Juniors 1 : Filles et Garçons 14-15 ans nés en 2010 et 2009.
Juniors 2 : Filles et Garçons 16-17 ans nés en 2008 et 2007.
Juniors 3 : Filles et Garçons 18-19 ans nés en 2006 et 2005.



3. Épreuves individuelles

Juniors 1 : 5 kilomètres
Juniors 2 : 7,5 kilomètres
Juniors 3 : 10 kilomètres

4. Épreuves de relais

Relais mixte : 16 ans et moins, 2 filles - 2 garçons
Relais mixte : 19 ans et moins, 2 filles - 2 garçons

**WORLD
AQUATICS**

1. Responsables d'équipe

5. Pré-requis à la sélection aux épreuves individuelles



Benjamin
TRANCHARD

5.1 Tout nageur appartenant à une des catégories décrites au **point 2** et prétendant à la sélection devra préalablement faire valoir une performance réalisée en grand bassin, lors d'une compétition en Natation Course inscrite au calendrier régional ou national, dans la période du 1^{er} septembre 2023 au 7 juillet 2024.

5.2 Les performances réalisées dans le cadre du **point 5.1** seront considérées puis validées par le Directeur de l'équipe de France Eau Libre.

5.3 Temps de référence aux pré-requis dans le tableau ci-dessous :

Catégories	400m nage libre		800m nage libre		1500m nage libre	
Juniors 1	4:29.35	4:05.45	9:09.76	8:31.03	17:44.18	16:17.94
Juniors 2	4:22.93	3:59.60	8:56.67	8:18.87	17:18.84	15:54.65
Juniors 3	4:16.52	3:53.76	8:43.58	8:06.70	16:53.50	15:31.37

6. Compétitions de sélection

6.1 Championnats d'Europe Juniors 12-14 juillet - Vienne (AUT)

6.2 Championnats de France Eau libre - 13 - 14 juillet - Compiègne

7. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

7.1 Deux nageurs maximum pourront être présentés à la sélection, par épreuve et par catégorie.

7.2 Au regard du **point 7.1**, les nageurs achevant leur épreuve dans le top 8 de la compétition citée au **point 6.1** sont sélectionnés, selon leur ordre d'arrivée. Les nageurs ne figurant pas dans ce top 8 ne pourront plus prétendre à cette sélection.

7.3 En cas de places vacantes à l'issue de la compétition citée en référence au **point 6.1**, tout nageur prétendant à la sélection ne devra pas avoir été devancé, lors de la compétition référencée au **point 6.2**, par un nageur français qui n'aura pas satisfait aux **points 5.1, 5.2 et 5.3**.

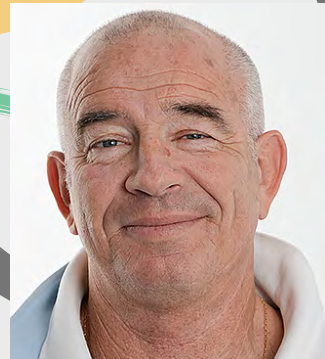
7.4 Au regard des **points 7.1, 7.2 et 7.3**, les règles de sélection ci-après s'appliquent :

7.5 Sélection au 5 kilomètres, qui concerne les Juniors 1 : au regard du **point 7.4**, pourront être proposés à la sélection le ou les deux premiers nageurs français de l'épreuve du **5 kilomètres** disputée lors de la compétition citée au **point 6.2**, à la condition expresse de ne pas être devancés de plus de 30 (trente) secondes par le vainqueur Juniors 1 de l'épreuve.

7.6 Sélection au 7,5 kilomètres, qui concerne les Juniors 2 : au regard du **point 7.4**, pourront être proposés à la sélection le ou les deux premiers nageurs français de l'épreuve du **10 kilomètres** disputée lors de la compétition citée au **point 6.2**, à la condition expresse de ne pas être devancés de plus de 45 (quarante-cinq) secondes par le vainqueur Juniors 2 de l'épreuve.

7.7 Sélection au 10 kilomètres, qui concerne les Juniors 3 : au regard du **point 7.4**, pourront être proposés à la sélection le ou les deux premiers nageurs français de l'épreuve du **10 kilomètres** disputée lors de la compétition citée au **point 6.2**, à la condition expresse de ne pas être devancés de plus de 45 (quarante-cinq) secondes par le vainqueur Juniors 3 de l'épreuve.

7.8 La décision finale restant soumise à la discrétion du Directeur Technique National ou de son représentant.



Frédéric BARALE



Pierre HUI



8. Règles de sélection aux épreuves de relais :

- 8.1** Tous les nageurs sélectionnés sont **éligibles** au titre des relais selon les âges décrits au **point 4**.
- 8.2** Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN ou de son représentant, en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer.

9. Dispositions générales

- 9.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.
- 9.2** Tous les nageurs sélectionnés sont tenus de participer au stage et ou regroupement préparatoire de l'équipe de France, du lundi 5 au jeudi 25 août à Font-Romeu.
- 9.3** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



WORLD
AQUATICS

12 au 14 juillet

Championnats d'Europe Juniors Vienne (AUT)

2. Catégories d'âge

Juniors 1 : Filles et Garçons 14-15 ans nés en 2010 et 2009.
Juniors 2 : Filles et Garçons 16-17 ans nés en 2008 et 2007.
Juniors 3 : Filles et Garçons 18-19 ans nés en 2006 et 2005.



3. Épreuves individuelles

Juniors 1 : 5 kilomètres
Juniors 2 : 7,5 kilomètres
Juniors 3 : 10 kilomètres

4. Épreuves de relais

Relais mixte : 16 ans et moins, 2 filles - 2 garçons
Relais mixte : 19 ans et moins, 2 filles - 2 garçons

1. Responsables d'équipe

5. Pré-requis à la sélection aux épreuves individuelles



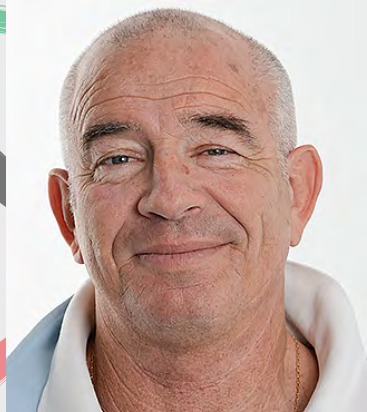
Benjamin TRANCHARD

5.1 Tout nageur appartenant à une des catégories décrites au **point 2** et prétendant à la sélection devra préalablement faire valoir une performance réalisée en grand bassin, lors d'une compétition en Natation Course inscrite au calendrier régional ou national, dans la période du 1^{er} septembre 2023 au 21 juin 2024.

5.2 Les performances réalisées dans le cadre du **point 5.1** seront considérées puis validées par le Directeur de l'équipe de France Eau Libre.

5.3 Temps de référence aux pré-requis dans le tableau ci-dessous :

Catégories	400m nage libre		800m nage libre		1500m nage libre	
	4:29.35	4:05.45	9:09.76	8:31.03	17:44.18	16:17.94
Juniors 1	4:29.35	4:05.45	9:09.76	8:31.03	17:44.18	16:17.94
Juniors 2	4:22.93	3:59.60	8:56.67	8:18.87	17:18.84	15:54.65
Juniors 3	4:16.52	3:53.76	8:43.58	8:06.70	16:53.50	15:31.37



Frédéric BARALE

6. Sélection aux épreuves individuelles

6.1 Jusqu'à 3 nageurs par catégorie répondant aux **points 5.1, 5.2 et 5.3** seront proposés à la sélection.

6.2 Dans le cas où plus de 3 nageurs par catégorie répondraient aux exigences des **points 5.1, 5.2 et 5.3**, leur meilleur Indice Mondial de Performance de Référence sera pris en compte pour les départager.

6.3 La décision finale restant soumise à la discrétion du Directeur Technique National ou de son représentant.

7. Règles de sélection aux épreuves de relais :

7.1 Tous les nageurs sélectionnés sont **éligibles** au titre des relais selon les âges décrits au **point 4**.

7.2 Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN ou de son représentant, en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer.

8. Dispositions générales

8.1 Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.

8.2 Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.



Pierre HUI



à définir
(début octobre?)

Coupe de la COMEN

à définir

2. Catégories d'âge

Juniors 1 : Filles et Garçons 14-15 ans nés en 2010 et 2009.
Juniors 2 : Filles et Garçons 16-17 ans nés en 2008 et 2007.

3. Épreuves individuelles

Juniors 1 : 5 kilomètres
Juniors 2 : 7,5 kilomètres



4. Épreuves de relais

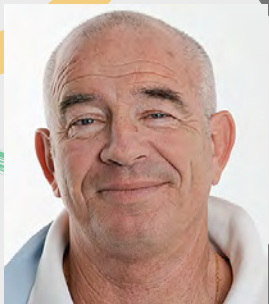
Relais mixte : Relais Juniors 1, 2 filles - 2 garçons
Relais mixte : Relais Juniors 2, 2 filles - 2 garçons

1. Responsables d'équipe

5. Pré-requis à la sélection aux épreuves individuelles



Benjamin
TRANCHARD



Frédéric BARALE



Pierre HUI

5.1 Tout nageur appartenant à une des catégories décrites au **point 2** et prétendant à la sélection devra préalablement faire valoir une performance réalisée en grand bassin, lors d'une compétition en Natation Course inscrite au calendrier régional ou national, dans la période du 1^{er} septembre 2023 au 7 juillet 2024.

5.2 Les performances réalisées dans le cadre du **point 5.1** seront considérées puis validées par le Directeur de l'équipe de France Eau Libre.

5.3 Temps de référence aux pré-requis dans le tableau ci-dessous :

Catégories	400m nage libre		800m nage libre		1500m nage libre	
	4:29.35	4:05.45	9:09.76	8:31.03	17:44.18	16:17.94
Juniors 1	4:29.35	4:05.45	9:09.76	8:31.03	17:44.18	16:17.94
Juniors 2	4:22.93	3:59.60	8:56.67	8:18.87	17:18.84	15:54.65

6. Compétitions de sélection

6.1 Championnats d'Europe Juniors 12-14 juillet - Vienne (AUT)

6.2 Championnats de France Eau libre - 13 - 14 juillet - Compiègne

7. Règles de sélection aux épreuves individuelles :

7.1 Trois nageurs maximum pourront être présentés à la sélection, par épreuve et par catégorie.

7.2 Au regard du **point 7.1**, les nageurs achevant leur épreuve dans le top 8 de la compétition citée au **point 6.1** sont sélectionnés, selon leur ordre d'arrivée. Les nageurs ne figurant pas dans ce top 8 ne pourront plus prétendre à cette sélection.

7.3 En cas de places vacantes à l'issue de la compétition citée en référence au **point 6.1**, tout nageur prétendant à la sélection ne devra pas avoir été devancé, lors de la compétition référencée au **point 6.2**, par un nageur français qui n'aura pas satisfait aux **points 5.1, 5.2 et 5.3**.

7.4 Au regard des **points 7.1, 7.2 et 7.3**, les règles de sélection ci-après s'appliquent :

7.5 Sélection au 5 kilomètres, qui concerne les Juniors 1 : au regard du **point 7.4**, pourront être proposés à la sélection le, les deux ou les trois premiers nageurs français de l'épreuve du **5 kilomètres** disputée lors de la compétition citée au **point 6.2**, à la condition expresse de ne pas être devancés de plus de 30 (trente) secondes par le vainqueur Juniors 1 de l'épreuve.

7.6 Sélection au 7,5 kilomètres, qui concerne les Juniors 2 : au regard du **point 7.4**, pourront être proposés à la sélection le, les deux ou les trois premiers nageurs français de l'épreuve du **10 kilomètres** disputée lors de la compétition citée au **point 6.2**, à la condition expresse de ne pas être devancés de plus de 45 (quarante-cinq) secondes par le vainqueur Juniors 2 de l'épreuve.

7.7 La décision finale restant soumise à la discrétion du Directeur Technique National ou de son représentant.



Eau Libre 2024

8. Règles de sélection aux épreuves de relais :

- 8.1** Tous les nageurs sélectionnés sont **éligibles** au titre des relais selon les âges décrits au **point 4**.
- 8.2** Les relais seront sélectionnés à la discrétion du DTN ou de son représentant, en tenant compte de la charge des programmes individuels et des opportunités pour chaque relais de performer.

9. Dispositions générales

- 9.1** Toutes les qualifications sont établies sous réserve qu'une préparation adéquate pour performer sur cette compétition soit effectivement planifiée.
- 9.2** Tous les nageurs sélectionnés sont tenus de participer au stage et ou regroupement préparatoire de l'équipe de France, du lundi 5 au jeudi 25 août à Font-Romeu.
- 9.3** Les exemptions au processus de qualification ne pourront être accordées que par le Directeur Technique National.

